

Transformation de l'allégué sous une forme plus simple, complète et précise CORRIGÉ

(Plusieurs corrections possibles)

- 1) De ce fait, Jean Leclerc demande à ce qu'un **avocat** ~~e personne pouvant défendre les intérêts des enfants mineurs~~ soit assigné **aux enfants mineurs**. ~~à ces derniers afin de les représenter et de représenter leurs intérêts.~~

(Il n'est pas nécessaire d'expliquer le rôle de l'avocat, car en nommant son titre explicitement, il déjà clair que son travail est de défendre l'intérêt des enfants mineurs.)

- 2) Les enfants mineurs, ~~qui ont 14 et 16 ans,~~ désirent s'adresser **au Tribunal**. ~~au lieu où est rendue la justice.~~

(En nommant le Tribunal explicitement, la phrase est simplifiée. De plus, il n'est pas nécessaire de préciser l'âge des enfants, car ils sont déjà désignés comme étant mineurs.)

- 3) Le défendeur demande la garde **exclusive absolue** d'Éloïse et la garde **partagée** ~~à raison d'au moins 40 % du temps~~ de Marc-André.

(Il est important d'utiliser les bons termes juridiques afin que l'idée soit simple et précise. Au besoin, consultez le [Glossaire des termes juridiques utilisés au Canada](#) .)

- 4) ~~Étant l'objet de la poursuite, le père~~ **Le défendeur** demande que soit annulée la pension alimentaire payable à la demanderesse.

(L'objet de la poursuite est le défendeur. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser d'autres termes pour le désigner.)

- 5) **Le montant de la pension alimentaire pour enfants** ~~Le montant que le défendeur doit verser à la demanderesse à tous les mois, afin de subvenir aux besoins des enfants,~~ est de 544,67 \$ pour les deux enfants.

(Il faut simplifier l'idée en remplaçant une partie de la phrase par le terme juridique adéquat.)

- 6) **Aucun de ces enfants n'est** ~~Le premier enfant et le deuxième enfant ne sont pas~~ l'objet d'une décision d'un tribunal ni d'une instance en cours devant un tribunal ni d'une entente avec un directeur de la protection de la jeunesse

(Ici la phrase peut être simplifiée, car il n'y a pas de distinction à faire entre les deux enfants et leur historique judiciaire.)

- 7) La défenderesse soutient qu'elle a besoin de la pension alimentaire, ~~qui lui est versée par virement bancaire le 15 de chaque mois,~~ afin de subvenir à ses besoins.

(L'information n'est pas essentielle et il faut donc la retirer afin de formuler des idées concises.)

- 8) Marc-André désire aller vivre chez le défendeur et aimerait bien être **en garde partagée**. ~~une semaine sur deux chez son père et une semaine sur deux chez sa mère.~~

(Il faut utiliser les termes juridiques appropriés.)

- 9) POUR CES MOTIFS :
CONFIER ~~au plaideur~~ **à la partie demanderesse** la garde complète des enfants mineurs Marc-André et Éloïse.

(Il faut utiliser les termes juridiques appropriés.)